



## **AVIS PUBLIC**

### **TAXES MUNICIPALES 2022**

AVIS PUBLIC est donné que le rôle de général de perception des taxes 2022 est maintenant déposé à mon bureau à l'hôtel de ville de Waterville, au 170, rue Principale Sud, à Waterville, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par Internet, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui de l'hôtel de ville.

#### **SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE**

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si le 31 janvier 2022 vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier est à jour en communiquant avec la Ville au 819-837-2456.

DONNÉ à Waterville, ce 11 janvier 2022.

Nathalie Isabelle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière